

DEPARTEMENT
NORD
ARRONDISSEMENT
VALENCIENNES
CANTON
VALENCIENNES

Commune de S

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 27 avril 2026

NOMBRE

de conseillers en exercice 33
de présents 30
de votants 33

2026/IS/RD/170

OBJET

**SUBVENTIONS
ATTRIBUEES AU
BUDGET PRIMITIF 2026 –
THEME : AFFAIRES
SOCIALES**

*Le Maire,**-Certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 14 avril 2026**-Certifie que cet acte a été soumis au contrôle de légalité**le 29 AVR. 2026**-Certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché**le 29 AVR. 2026**-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.**-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception en Sous-Préfecture*

Le Maire,

Yves DUSART

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Saulve étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves DUSART, Maire.

Étaient présents :

M. BROUILLARD, M. CATTELAN, M. COUPEZ, M. DERBAY, Mme DERUCHE -- HELLI, M. DUBOIS, M. DUCATILLON, Mme DUREUIL, M. DUTOUQUET, Mme GABET, M. GILLARD, Mme GOSSET, Mme HOCHART, M. KOLANO, Mme LABED AOUADI, M. LAMBERT, M. LAURENT, M. LEBRUN, Mme LESPAGNOL, Mme LEVEQUE, Mme MARCHETTI, Mme MENNECART, Mme MOREL, Mme PERRIN, M. RICHEZ, M. RUOL, M. SANNO, Mme VAN RYCKEGHEM, Mme VERHAEGHE.

Étaient excusés avec pouvoir :

M. COLLART qui a donné pouvoir à M. LAURENT,
Mme PINTE qui a donné pouvoir à Mme PERRIN,
Mme SKIMANI qui a donné pouvoir à Mme GOSSET.

Le Conseil Municipal,

Vu la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu la Loi d'orientation n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Afin de respecter les dispositions législatives applicables régissant les relations entre les communes et les associations, quant à l'octroi de subventions et en application de l'article L2131.11 du Code général des collectivités territoriales, concernant le contrôle de légalité des relations entre les communes et les associations, il s'avère nécessaire de procéder à plusieurs votes afin d'éviter toute illégalité de procédure.

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil Municipal, sauf ceux ayant un intérêt personnel à l'affaire, c'est-à-dire un intérêt distinct de celui de la généralité des habitants ou ceux dont la participation a une influence effective sur le résultat du vote, de bien vouloir se prononcer sur les subventions suivantes :

.../

/...

C.C.A.S.	650 000,00 €
Amicale du Personnel Communal	9 041 €
Association Jeannine Empisse Donneurs de Sang	300 €
Coueurs de rêves	500 €
Handi loisirs	600 €
Jardins familiaux	600 €
Maison de Quartier Résidence La Pépinière	109 294 €
<i>Fonctionnement</i>	6 458 €
<i>Actions jeunes 13 / 17 ans</i>	8 797 €
<i>Conseillère ESF</i>	6 500 €
<i>Actions CEJ CTJ</i>	8 631 €
<i>Contrat quartier 2030</i>	8 664 €
<i>Complément masse salariale</i>	21 244 €
<i>Poste direction</i>	49 000 €
TOTAL	120 335 €

Madame MENNECART, Messieurs LAMBERT et SANNO, intéressés par la question, ont quitté la salle et n'ont donc participé ni au débat, ni au vote.

Madame MARCHETTI n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour, 6 voix contre (M. DERBAY, Mme DUREUIL, M. DUTOUQUET, Mme HOCHART, M. KOLANO, Mme LABED AOUADI), s'est prononcé en faveur de l'octroi des subventions ci-dessus.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yves DUSART



Le secrétaire de séance,

Jean-Marie DUBOIS

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Saint-Saulve
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	26DEL12_0000066
Objet :	Subventions attribuées au Budget primitif 2026 - Thème : affaires sociales
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-04-27 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-215905449-20260427-26DEL12_0000066-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905449-20260427-26DEL12_0000066-DE-1-1_0.xml	text/xml	906 o
Document principal (Délibération) Nom original : D6629042026.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905449-20260427-26DEL12_0000066-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	131 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	29 avril 2026 à 15h15min16s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	29 avril 2026 à 15h15min19s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Rine
En attente de transmission	29 avril 2026 à 15h15min20s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	29 avril 2026 à 15h15min21s	Transmis au MI
Acquittement reçu	29 avril 2026 à 15h15min47s	Reçu par le MI le 2026-04-29